

Convocation du :
2 novembre 2016

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Nombre de conseillers
présents : 6

L'an deux mil seize, le lundi 7 novembre à 20 h 30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 novembre, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers
votants : 6

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente ;
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Laury ROGUET, Chantal VASSART,
Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres .
Madame Anne CAPELLE-COEURET, directrice de l'école de Corancez-Ver-lès-Chartres.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. DIAGNOSTIC AMIANTE

Madame ABADIA rappelle à l'assemblée la présentation des trois devis relatifs à l'obligation de réalisation d'un diagnostic amiante pour les bâtiments antérieurs à 1997. Madame ABADIA précise que cette démarche ne concerne que les bâtiments scolaires de Ver-lès-Chartres ; la classe de Corancez ayant déjà fait l'objet d'un tel rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de retenir l'entreprise A.2.L.2 pour la réalisation du diagnostic technique amiante concernant les bâtiments scolaires de Ver-lès-Chartres, pour un montant à charge du syndicat scolaire de 416.67 € HT, soit 500 euros TTC pour le bâtiment de l'école maternelle, hors prélèvement éventuel facturé 45 euros TTC par échantillon ;
- confirme l'accord avec la Commune de Ver-lès-Chartres, propriétaires des bâtiments de la classe primaire et de la bibliothèque/garderie, de réaliser le diagnostic amiante estimé à 300 euros HT, soit 360 euros TTC, hors prélèvement éventuel facturé 45 euros TTC par échantillon ;
- donne tous pouvoirs à Madame ABADIA pour signer les documents nécessaires au dossier.

2. PROJETS D'ACTIVITÉS POUR LES TAP

Madame ABADIA revient sur les projets prévus en 2017 dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Le projet de traçage de jeux au sol dans la cour d'école pourrait se concrétiser du fait de la possibilité d'obtenir des fonds de pots inutilisés mis à disposition gracieusement par une société professionnelle. Seuls 1 ou 2 pots de peinture serait à financer. Madame ABADIA ajoute que l'utilisation de cette peinture spéciale ne peut se faire qu'à condition que les enfants soient protégés par des gants et masques ou avec la participation d'adultes, voire de parents bénévoles. Ce projet peut également être intégré dans le cadre d'une collaboration avec les enseignantes pour le choix des jeux et le travail sur les gabarits. Madame ABADIA précise que cette activité serait programmée entre avril et juin 2017.

Madame ABADIA annonce à l'assemblée que le club de tennis de Dammarie Ver-lès-Chartres a accepté de mettre gracieusement à disposition la salle de tennis pour certains vendredis de 14h00 à 16h00, sans éducateur. Trois vendredis en mars et avril 2017 ont déjà été pré-réservés afin de programmer une séance d'initiation pour chaque groupe d'enfants de primaires inscrits aux TAP.

3. TRAVAUX 2017

Madame ABADIA propose à l'assemblée de réfléchir sur les projets d'investissement pour l'année 2017. Quelques idées sont proposées : rénovation de la peinture murale dans les classes de Ver-lès-Chartres, revêtement du sol, réhabilitation du local de rangement, ou construction d'un abri de rangement. Le comité syndical prend acte et confirme que des devis devront être établis prochainement.

4. RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

Madame ABADIA fait part à l'assemblée que Madame CAPELLE-COEURET doit transmettre le nombre prévisionnel d'effectifs pour la rentrée 2016-2017 d'ici le 14 novembre. Avec 86 élèves actuellement, le regroupement pédagogique n'en compterait que 74 à la rentrée 2017-2018. Toutefois, Madame ABADIA explique que ce constat est provisoire. En effet, les projets immobiliers et les transactions immobilières des communes peuvent générer l'arrivée de familles. De même, les communes ont enregistré un nombre de naissances croissant en 2015 et 2016, permettant ainsi d'envisager un nombre d'inscription d'élèves à la hausse.

Madame ABADIA précise que ces observations seront notifiées à la Direction Académique.

5. ACHAT DE SAPINS DE NOËL

Madame ABADIA informe le Comité Syndical que l'Association des Parents d'Elèves *Les Loustics* reconduit son opération « vente de sapins de Noël » pour les classes de Corancez et Ver-lès-Chartres et rappelle qu'il serait nécessaire que les sapins acquis puissent être exposés un certain temps avant d'être retirés.

Ainsi, il est proposé de planter un sapin sur le devant de l'école afin d'en bénéficier à long terme.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- décide de s'associer à cette opération et donne tous pouvoirs à Madame ABADIA pour commander 1 sapin de Noël (175-200 cm) d'un montant de 34 euros et 1 sapin en pot si possible, et de reverser à l'Association « APE Les Loustics » le prix d'achat de ces sapins.

6. PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Madame ABADIA indique au comité qu'il est possible de mettre en place un prélèvement automatique pour le recouvrement des factures des services périscolaires. A cet effet, un questionnaire a été transmis aux familles. Sur les 58 familles ayant répondu, 68 % sont favorables à l'instauration d'un tel service. Il est précisé qu'il revient à la collectivité de promouvoir ce moyen de paiement et d'élaborer les contrats de prélèvement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide la mise en place du prélèvement automatique pour les services périscolaires pour les familles volontaires à compter de la rentrée 2017-2018.
- donne tous pouvoirs à Madame ABADIA pour signer les contrats de prélèvement et tous documents relatifs au dossier.

7. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA informe l'assemblée que Madame JEHANNET est en arrêt maladie et qu'il y a donc lieu de procéder à son remplacement. Le comité syndical prend acte et confirme que le service de bus sera assuré par un employé communal de Ver-lès-Chartres le matin et le soir et par Madame GUEDOU le midi.

Madame ABADIA informe l'assemblée que l'Espace Numérique de Travail *Beneylu School* pour l'ensemble de l'école est en cours de déploiement. Une présentation sera effectuée lors d'un prochain comité syndical.

Madame ABADIA informe avoir rencontré, en présence de Madame DE AVEIRO, le personnel de la restauration scolaire afin de déterminer une organisation adéquate vis-à-vis du nombre d'élèves (établis à environ 70 par jour). Ainsi, Madame PARISY prend en charge les enfants de petite section et 4 de moyenne section, Madame ISAMBERT s'occupe de 3 enfants de moyenne section, des enfants de grande section, des CP et CE1, et Madame FOURDRINIER se consacre aux élèves de CE2, CM1 et CM2.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.